

CNW code 1

L'Office des personnes handicapées du Québec appuie avec vigueur le projet de loi n° 173 en commission parlementaire

Drummondville (Québec), le 10 avril 2018. – L'Office des personnes handicapées du Québec a participé aujourd'hui aux consultations particulières et audiences publiques de la Commission de l'économie et du travail sur le projet de loi n° 173 visant principalement à instaurer un revenu de base pour les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi. Représentant l'Office, le président du conseil d'administration, monsieur Martin Trépanier, et madame Anne Hébert, directrice générale, sont venus tour à tour exprimer un appui ferme et sans équivoque au projet de loi à l'étude.

Considérant les enjeux cruciaux que le projet de loi soulève pour les personnes handicapées et leur famille en matière de soutien du revenu, l'Office a profité de la tribune offerte par la commission parlementaire pour recommander une adoption diligente du projet de loi par l'Assemblée nationale. Il a souligné l'importance de saisir l'occasion d'améliorer de façon durable les conditions de vie des personnes admissibles au revenu de base et il a invité les élus à franchir ce pas historique menant à un meilleur soutien pour celles-ci.

Le revenu de base ciblera les prestataires de longue date du Programme de solidarité sociale, ceux-ci étant majoritairement des personnes handicapées. Il permettra ainsi aux personnes les plus éloignées du marché du travail de bénéficier d'un revenu équivalent à la mesure du panier de consommation. Un tel programme permettra d'agir contre la pauvreté des personnes handicapées et de leur famille, ce qui constitue une des priorités d'intervention de la politique gouvernementale à part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

L'Office a également souligné aux parlementaires que l'emploi est un puissant levier favorisant la participation sociale des personnes handicapées et qu'à ce titre, l'intégration au marché du travail pour celles qui le peuvent doit demeurer une priorité pour les décideurs publics.

Citations :

« L'Office vient aujourd'hui vous livrer un message clair : il est indispensable d'adopter le projet de loi n° 173. Celui-ci est primordial pour plusieurs personnes handicapées confrontées à d'importantes difficultés. Il leur permettra en effet d'obtenir une solution durable afin de les sortir d'une situation de faible revenu. »

Martin Trépanier, président du conseil d'administration, lors des audiences publiques de la Commission de l'économie et du travail

« Ce projet de loi propose une des mesures gouvernementales les plus porteuses et ambitieuses des dernières années en matière de soutien au revenu. Cette mesure, qui vise des personnes qui sont dans une situation d'extrême vulnérabilité financière, constituera une avancée majeure pour le Québec. Il importe de ne pas laisser passer une telle opportunité. »

Anne Hébert, directrice générale, lors des audiences publiques de la Commission de l'économie et du travail

Faits saillants :

La situation particulière des personnes handicapées :

- Les personnes avec incapacité vivent plus fréquemment seules que les personnes sans incapacité (27 % contre 15 %). Près du cinquième des hommes et le tiers des femmes avec incapacité vivent seuls.
- Les personnes avec incapacité sont plus fréquemment membres d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu que les personnes sans incapacité (17 % contre 12 %).
- Les personnes avec incapacité ont un revenu personnel inférieur à celui des personnes sans incapacité : 37 % ont déclaré un revenu annuel inférieur à 15 000 \$ pour l'année 2010 comparé à 29 % des personnes sans incapacité.

Les prestataires du Programme de solidarité sociale :

- Selon le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS), au 31 mars 2017, 128 320 personnes sont prestataires du Programme de solidarité sociale :
 - 43,1 % avaient des troubles graves de santé mentale;
 - 32,8 % avaient des incapacités physiques;
 - 19,3 % avaient des incapacités intellectuelles ou d'apprentissage
 - 4,7 % avaient d'autres types d'incapacité (visuelle, auditive, de la parole, etc.)
- Selon le PAGIEPS, 84 000 adultes prestataires du Programme de solidarité sociale, soit 65,7 % de l'ensemble des prestataires, seront admissibles à un revenu de base.
- Parmi les personnes admissibles, 93,2 % sont des personnes seules et 4 % sont des couples sans enfant. Toujours parmi les personnes admissibles, 46,2 % sont des femmes et 58,8 %, des hommes.

L'Office

L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental qui joue un rôle déterminant en matière de conseil, de coordination et de concertation en vue de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Son expertise unique, qui lui permet de remplir activement et efficacement ce rôle, provient notamment des services directs qu'il offre à la population, de ses travaux d'évaluation et de recherche ainsi que de ses multiples collaborations avec des partenaires de tous horizons. Pour plus d'information, visitez le www.ophq.gouv.qc.ca.

– 30 –

Ce communiqué est disponible en médias adaptés sur demande. Pour l'obtenir, composez le 1 800 567-1465 ou, si vous utilisez un téléscripteur, le 1 800 567-1477. Pour faire une demande par courriel, écrivez à communications@ophq.gouv.qc.ca.

Source :

Patrick Inthavanh
Relationniste médias
Office des personnes handicapées du Québec
819 314-3549